

Préfecture

Direction de la réglementation et des élections
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

Versailles, le

05 AVR. 2017

Affaire suivie par P.EUGENE
☎: 01 39 49 74 81
✉: patrick.eugene@yvelines.gouv.fr

Lettre recommandée AR

Monsieur le président,

L'association que vous présidez a demandé le renouvellement de son agrément au titre de la protection de l'environnement dans un cadre départemental.

Je vous informe que j'ai donné une suite favorable à cette demande.
Vous voudrez bien, en conséquence, trouver copie de mon arrêté relatif à cette décision.

Cet agrément est valable pour une durée de cinq ans renouvelable. Pour être recevable, la demande de renouvellement, qui comprendra les pièces indiquées à l'article 2 de l'arrêté du 12 juillet 2011 relatif à la composition du dossier de demande d'agrément au titre de la protection de l'environnement, du dossier de renouvellement de l'agrément et à la liste des documents à fournir annuellement devra m'être adressée six mois au moins avant la date d'expiration du présent agrément.

De plus, en vertu de l'article R141-19 du code de l'environnement, je vous rappelle l'obligation qui vous est faite de transmettre chaque année les documents visés à l'article 3 de l'arrêté du 12 juillet 2011 susvisé, notamment le rapport d'activité ainsi que les comptes de résultat et de bilan de l'association.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma parfaite considération.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Julien CHARLES

Monsieur Claude DUCAROUGE
Président de l'association
« Sauvegarde et animation de Versailles et environs
Union d'associations de Versailles et de ses environs »
33, rue Jean de La Bruyère
78000 VERSAILLES